



Canadian Institutes of
Health Research

Natural Sciences and Engineering
Research Council of Canada

Social Sciences and Humanities
Research Council of Canada

Instituts de recherche en
santé du Canada

Conseil de recherches en sciences
naturelles et en génie du Canada

Conseil de recherches en
sciences humaines du Canada

Canada

NOTE

DESTINAIRES : Doyens des études supérieures, responsables des subventions de recherche dans les universités, agents de liaison des bourses dans les universités, vice-recteurs à la recherche dans les universités

DATE : Le 21 juin 2019

EXPÉDITRICES : **Tammy Clifford**
Vice-présidente aux programmes de recherche
Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)

Danika Goosney
Vice-présidente, Direction des subventions de recherche et bourses
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)

Dominique Bérubé
Vice-présidente aux programmes de recherche
Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)

OBJET : Prolongation du congé parental payé des étudiants diplômés et des stagiaires postdoctoraux jusqu'à 12 mois

Nous sommes heureuses [d'annoncer](#) que la durée du congé parental payé des étudiants diplômés et des stagiaires postdoctoraux financés par les organismes a doublé. La durée maximale de ce congé sera de 12 mois au lieu de 6 pour toute nouvelle demande. Cette prolongation s'applique également aux étudiants et aux stagiaires qui étaient en congé parental payé le 1^{er} avril 2019 ou après, c'est-à-dire les personnes dont le congé parental a commencé en 2018 ou en 2019 et qui étaient toujours en congé le 1^{er} avril 2019 ou après. Le changement s'applique aux titulaires d'une bourse d'études supérieures ou d'une bourse postdoctorale d'un organisme subventionnaire ainsi qu'aux étudiants et aux boursiers qui sont payés à même la subvention d'un directeur de recherche accordée par l'un des organismes.

Veillez communiquer ce changement aux étudiants et aux stagiaires postdoctoraux en recherche de votre établissement. Il est à noter que la prolongation ne se fait pas automatiquement pour ceux qui sont déjà en congé parental payé et qu'un nouveau formulaire doit être présenté. Les étudiants et les stagiaires postdoctoraux qui souhaitent demander une prolongation doivent consulter le [Guide des trois organismes à l'intention des titulaires d'une bourse de formation en recherche](#), s'ils sont titulaires d'une bourse, ou le [Guide d'administration financière des trois organismes](#), s'ils sont payés à même la subvention de leur directeur de recherche.

La prolongation de ce congé découle du changement de politique annoncé dans le cadre du budget fédéral de 2019. Elle offre aux nouveaux parents un peu plus de souplesse quant à la façon de gérer leurs obligations familiales pendant leur formation en recherche. La prolongation du congé parental est l'une des mesures importantes que prennent les trois organismes pour favoriser l'équité, la diversité et l'inclusion.

Pour toute question au sujet de la prolongation du congé, veuillez communiquer avec l'organisme subventionnaire approprié :

IRSC : support-soutien@cihr-irsc.gc.ca

CRSNG : bourses@nserc-crsng.g.ca

CRSH : administrationdesbourses@sshrc-crsh.gc.ca